Envoyé en préfecture le 26/03/2026
Reçu en préfecture le 26/03/2026
Publié le
ID : 029-212900948-20260320-D26_22N-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MAIRIE DE KERNOUËS

SEANCE DU VENDREDI 20 MARS 2026

L'an deux mil vingt-six, le vendredi vingt mars, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de KERNOUËS légalement convoqué par le maire sortant Christophe BÈLE, s'est réuni en séance publique à la salle du conseil municipal en mairie de Kernouës, sous la présidence du doyen d'âge, Christophe BÈLE jusqu'à l'élection du maire, puis du maire entrant, Christophe BÈLE, jusqu'à la fin du conseil.

DATE DE CONVOCATION : 16 mars 2026
NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX : En exercice : 15 - Présents : 15 – Votants : 15
PRESENTS: ABIVEN Yves, ABJEAN Laëtitia, AUFFRET Pascale, BÈLE Christophe, BOULIC Isabelle, COTTON Tifenn, JESTIN Pierre, LE GUEN Sophie, LE MENN Jean Yves, LICOP Laetitia, PERROT Didier, ROUDAUT Françoise, SEVIN Marc, TIGREAT Ronan, VANLERBERGHE Bernard
ABSENTS EXCUSES : **/** - **SECRETAIRE DE SEANCE** : AUFFRET Pascale

Commission contrôle des listes électorales - *Délibération D26_22*

Rapporteur : Christophe BÈLE, maire nouvellement élu

Rôle de la commission
Vérifie la régularité de la liste électorale et statue sur les recours administratifs préalables (RAPO) formés par les électeurs contre décision de refus d'inscription ou de radiation du maire
Composition de la commission
-Un conseiller municipal
-Un délégué de l'administration désigné par le préfet
-Un délégué désigné par le président du tribunal judiciaire
Modalités d'élection :
- Le conseiller municipal est pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut du plus jeune conseiller municipal. Maire / adjoints / conseillers délégués ne peuvent y siéger.
Dans l'ordre possible : Le Menn Jean Yves, Perrot Didier …. À Licop Laetitia, la plus jeune.
-Puis soumission du nom au Préfet : liste des nommés par un arrêté préfectoral (article R.7 du code électoral).

Le maire propose ainsi à Bernard Vanlerberghe, d'intégrer cette commission en tant que conseiller municipal, **premier nom dans l'ordre possible ; ce qu'il accepte.**

Le Conseil Municipal à l'unanimité valide M. Bernard Vanlerberghe comme représentant souhaité du conseil municipal à la Commission de contrôle des listes électorales.

Christophe BELE
Signature numérique de Christophe BELE
Date : 2026.03.26 11:39:25 +01'00'